

— monsieur Patrick Déry, directeur des relations fédérales-provinciales, ministère des Finances ;

— madame Marie-Claude Lavallée, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46491

Gouvernement du Québec

Décret 528-2006, 14 juin 2006

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la rencontre des ministres des finances et des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières qui se tiendra à Niagara-on-the-Lake en Ontario le 28 juin 2006

ATTENDU QUE se tiendra à Niagara-on-the-Lake en Ontario, le 28 juin 2006, une rencontre des ministres des finances et des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE le ministre des Finances, monsieur Michel Audet, dirige la délégation québécoise à la rencontre des ministres des finances et des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières qui se tiendra à Niagara-on-the-Lake en Ontario le 28 juin 2006 ;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre des Finances, de :

— monsieur Jean Houde, sous-ministre, ministère des Finances ;

— monsieur Pierre Hamelin, directeur de cabinet, cabinet du ministre des Finances ;

— monsieur Richard Boivin, sous-ministre adjoint, ministère des Finances ;

— monsieur Maurice Lalancette, directeur général de l'encadrement du secteur financier et des personnes morales, ministère des Finances ;

— madame Marie-Claude Lavallée, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

— monsieur François Bouchard, analyste, ministère des Finances ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46492

Gouvernement du Québec

Décret 529-2006, 14 juin 2006

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise au Troisième Forum urbain mondial, qui se tiendra à Vancouver du 19 au 23 juin 2006

ATTENDU QUE se tiendra à Vancouver du 19 au 23 juin 2006 le Troisième Forum urbain mondial ;

ATTENDU QUE le Forum urbain mondial est une rencontre internationale biennale tenue sous l'égide du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) et que les discussions qui y seront tenues porteront sur des thèmes traitant des milieux urbains et d'habitation, qui sont de la compétence du Québec ;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement et que nul ne peut, lors d'une telle conférence ou réunion, prendre position au nom du gouvernement s'il n'a reçu un mandat exprès à cet effet du ministre ;